

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 novembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN

Membres excusés : M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HERVIEU) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Association départementale des Francas de Côte d'Or – Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dijon et du partenariat pour les années scolaires 2014 à 2017

Madame Dillenseger au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1944, l'association « Les Francas » est l'un des principaux mouvements d'éducation populaire français, organisateur d'activités de loisirs pour les enfants et les adolescents, et organisme de formation d'animateurs. La fédération nationale compte 3 000 collectivités locales partenaires sur tout le territoire national, 5 000 centres d'activités affiliés, près de 1 000 associations adhérentes, 50 000 bénévoles mobilisés, et 82 associations départementales.

Depuis 2007, la Ville adhère à l'association départementale des Francas et s'est engagée en 2010 dans un partenariat pluriannuel qui permet un travail échelonné, en fonction des compétences de ce mouvement et des priorités de notre municipalité.

Il vous est proposé de contractualiser auprès des Francas pour les années scolaires 2014-2015 à 2016-2017 sur la base suivante :

- une adhésion à l'association départementale, qui se traduira par le versement d'une cotisation calculée sur le nombre de « journées enfants », pour un montant prévisionnel de 7 600 € annuels ;
- une collaboration sur des actions jugées prioritaires par la Ville, au travers d'une convention de partenariat pour un montant prévisionnel de 10 500 € annuels.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider le renouvellement, d'une part, de l'adhésion de la Ville à l'association départementale des Francas de Côte d'Or, et d'autre part, de la convention de partenariat.

2 - approuver le projet de convention à passer entre la Ville et l'association départementale des Francas de Côte d'Or, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 13